

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le 8 avril 2014, à 20h00, à l'Hôtel de ville, située au 2627, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Madame la Mairesse Gisèle Fournier, les membres du conseil suivants : Denis Pouliot, Jacques Séguin, Yves Wilson, Pierre Dubé et Denis Ranger, tous formant quorum en l'absence de la conseillère Karina Séguin. Le directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

14-04-01 **Adoption de l'ordre du jour.**

Madame la Mairesse fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

14-04-02 **Approbation du procès-verbal.**

Il est proposé par le conseiller Yves Wilson et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2014 soit approuvé tel que présenté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT.

Je soussigné, certifie par les présentes que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de mars 2014 et approuvées par le conseil municipal.

Directeur général et secrétaire-trésorier

14-04-03 **Approbation des comptes payés et à payer**

Il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver et de payer les comptes fournisseurs et la paye des employés selon la liste 2014-04-08.

Demandes ou questions de l'assistance :

Des propriétaires de la rue Saint-Jacques demandent à la municipalité de changer le nom de la rue Saint-Jacques pour celui de Chemin de la Cité-des-Jeunes. Une demande sera faite à la Commission de toponymie en ce sens,

Points d'information générale.

Le directeur général et secrétaire-trésorier explique aux membres du Conseil et à l'assistance les points d'information reçue au cours du mois de mars 2014.

14-04-04 **Subvention, patinage artistique.**

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une subvention de 50.00\$ par inscription, pour deux inscriptions au patinage artistique, soit celles de Angéline et Daphnée Lapointe.

14-04-05 **Entente de règlement hors cours.**

CONSIDÉRANT le dépôt d'une plainte d'un salarié à la Commission des normes du travail, le 1^{er} octobre 2013;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de médiation intervenue entre le salarié et les représentants de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton devant un médiateur de la Commission des normes du travail, une entente est intervenue entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Wilson et résolu à l'unanimité des conseillers, sauf l'abstention du conseiller Pierre Dubé qui déclare son intérêt indirect dans ce dossier, d'entériner l'entente de règlement hors cour intervenue entre le salarié et la Municipalité, le 20 mars 2014, et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à y donner suite.

14-04-06 **Adoption du projet de règlement numéro 311-2 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 311.**

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement numéro 311-2 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 311 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton adopte le projet de règlement numéro 311-2

14-04-07 **Adoption du projet de règlement numéro 312-1 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 312.**

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement numéro 312-1 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 312 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton adopte le projet de règlement numéro 312-1

14-04-08 **Adoption du projet de règlement numéro 313-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 313.**

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement numéro 313-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 313 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton adopte le projet de règlement numéro 313-1

14-04-09 **Adoption du projet de règlement numéro 314-3 modifiant le règlement de zonage numéro 314.**

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement numéro 314-3 modifiant le règlement de zonage numéro 314 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton adopte le projet de règlement numéro 314-3

14-04-10 **Adoption du projet de règlement numéro 314-4 modifiant le règlement de zonage numéro 314.**

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement numéro 314-4 modifiant le règlement de zonage numéro 314 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton adopte le projet de règlement numéro 314-4

14-04-11 **Adoption du projet de règlement sur les dérogations mineures numéro 335.**

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement sur les dérogations mineures numéro 335 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Wilson et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton adopte le projet de règlement numéro 335.

14-04-12 **Embauche d'employés temporaires.**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Serge Bissonnette, directeur du service de la voirie, est présentement en congé de maladie pour une durée indéterminée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'embauche temporaire de Maxime Tremblay et Kevin Lalonde au taux horaire de 18.00\$ l'heure pour effectuer

divers travaux de voirie jusqu'à l'entrée en fonction d'un responsable pour le service de la voirie.

14-04-13 **Embauche d'un responsable du service de la voirie.**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Serge Bissonnette, directeur du service de la voirie, est présentement en congé de maladie pour une durée indéterminée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Wilson et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'embauche de Monsieur Michel Sauvé comme directeur du service de la voirie par intérim, du 14 avril 2014 jusqu'au retour au travail de Monsieur Serge Bissonnette. Le tout selon la grille salariale présentée et signée par Madame la Mairesse.

14-04-14 **Embauche d'un responsable à l'émission des permis et certificats.**

Il est proposé par le conseiller Pierre Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher Monsieur Richard Lévesque comme inspecteur municipal en bâtiment, responsable de l'émission des permis et certificats et de l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité. Il est également résolu de nommer Monsieur Lévesque responsable de l'application de la Loi sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ainsi que responsable de l'émission des permis de captage d'eau. La semaine de travail est de 7 heures par semaine minimum. Les frais de déplacement sont remboursables sur présentation des pièces justificatives au taux de 0.40\$ du kilomètre. Le tout selon la grille salariale présentée et signée par Madame la Mairesse.

14-04-15 **Abrogation de la résolution numéro 13-12-12.**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution numéro 13-12-12 adoptée le 10 décembre 2013.

14-04-16 **Affectation des surplus accumulés au 31-12-2013.**

Considérant que les surplus accumulés de la Municipalité au 31 décembre 2012 sont de 815,734.50\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Wilson et résolu à l'unanimité des conseillers d'utiliser une somme de 413,917.00\$ pour appropriation au budget 2014, et le solde des surplus accumulés, incluant les surplus de l'exercice 2013, au poste « Loisirs et culture » et d'abroger ainsi la résolution numéro 13-12-09 adoptée le 10 décembre 2013.

14-04-17 **Approbation de l'ordre de changement no1, TECQ 2013.**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre de changement numéro 1 de Construction DJL inc. pour les travaux effectués dans le cadre du programme TECQ 2013 au montant de 26,609.00\$, taxes incluse. Ce montant étant déjà inclus dans le montant total de 315,438.21\$ approuvé par la résolution numéro 13-12-28.

14-04-18 **Approbation de la facture no. 0173523 de Roche Ltée.**

Il est proposé par le conseiller Pierre Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la facture de Roche Ltée pour des services d'arpentage dans le cadre des travaux du programme T.E.C.Q. au montant de 1,465.88\$.

14-04-19 **Modification de la résolution numéro 13-06-05.**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution 13-06-05 afin d'indiquer que le sauveteur de la piscine, Lidia Séguin, est embauché, pour l'année 2013, avec un minimum de 20 heures par semaine garanties.

14-04-20 **Nomination du vérificateur pour l'exercice financier 2014.**

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers que la firme Goudreau Poirier, C.A., soit nommée vérificateur de la municipalité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014.

14-04-21 **Demande de subvention "Petite voirie".**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton est responsable de l'entretien d'environ 36 kilomètres de rues, routes ou chemins ainsi que de 7 kilomètres de chemins à vocation agricole;

CONSIDÉRANT QUE cette année, la Municipalité prévoit faire le resurfaçage d'une partie du 7^e rang, ce qui représente une somme d'environ 50,000.00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton demande à Madame Lucie Charlebois, députée de Soulanges, une subvention adéquate pour ce qui est convenu d'appeler la "petite voirie" pour l'année 2014.

14-04-22 **Demande de moratoire concernant les compteurs intelligents d'hydro-Québec.**

CONSIDÉRANT QUE l'installation des compteurs dits « intelligents » qu'Hydro-Québec veut imposer à tous ses abonnés, sans avoir demandé leur avis ni obtenu leur assentiment, constitue une grave atteinte à leur liberté de choix;

CONSIDÉRANT QUE les radiations électromagnétiques (micro-ondes) émanant de l'émetteur-récepteur à ondes pulsées (de 900 à 920 MHz comme les cellulaires, des ondes potentiellement cancérigènes selon l'OMS) dont ces compteurs sont munis s'ajouteraient à la dose déjà élevée que la population doit absorber et contribueraient à déclencher une kyrielle de problèmes de santé, particulièrement chez les personnes électro hypersensibles, tel qu'observé partout ailleurs où de tels dispositifs ont été installés;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec n'a nullement démontré la nécessité de remplacer la méthode actuelle de relève de compteurs 6 fois par année, ni les avantages que pourrait représenter pour le consommateur la relève de leur consommation électrique à maintes reprises chaque jour;

CONSIDÉRANT QUE le coût exorbitant du remplacement des compteurs électromécaniques actuels d'une durée de vie d'au moins 25 ans par des compteurs d'une durée de vie d'à peine 15 ans représente une dépense injustifiée que tôt ou tard les abonnés devront absorber;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton demande au Gouvernement du Québec :

- qu'il impose à Hydro-Québec un moratoire immédiat à l'installation de tout nouveau compteur émetteur de radiofréquences en raison des risques sérieux qu'ils représentent pour la santé humaine;
- qu'une commission d'enquête itinérante, publique et transparente, composée de manière paritaire soit créée, sous l'égide du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), afin de bien évaluer le projet dans son ensemble et de faire le point sur les risques liés à l'électro pollution;
- qu'il exige d'Hydro-Québec qu'elle accorde à tout abonné, sur simple demande écrite, sans tracasserie administrative ni frais supplémentaire, le remplacement rapide de tout compteur émetteur de radiofréquences de première et de deuxième génération déjà installé par un compteur électromécanique n'émettant aucune radiofréquence, ainsi que le droit de conserver tout compteur électromécanique installé sur sa propriété ou dans son logement.

Période des questions de l'assistance.

Des personnes de l'assistance posent des questions sur l'embauche d'employés de voirie et à l'urbanisme.

14-04-23 **Demande de changement de nom de rue à la Commission de toponymie du Québec.**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des trois résidences de la rue du Chemin Saint-Jacques demandent à la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton de changer le nom de la rue pour « Chemin de la Cité-des-Jeunes »;

CONSIDÉRANT QUE les résidents de l'actuelle Chemin Saint-Jacques subissent des inconvénients reliés la difficulté pour les services d'urgence ou de livraison à trouver leur adresse civique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton demande à la Commission de toponymie du Québec d'autoriser le changement de nom demandé et d'officialiser le nom e « Chemin de la Cité-des-Jeunes » en remplacement de « Chemin Saint-Jacques ».

14-04-24 **Levée de la séance.**

À vingt heures quarante-cinq (20h45) l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

Mairesse

Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Gisèle Fournier, Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mairesse